

Instruction n° DGOS/R1/DSS/1A/2016/373 du 2 décembre 2016 relative aux règles d'enregistrement des entités géographiques des établissements de santé dans FINESS pour les années 2016 et 2017

02/12/2016

Cette instruction a pour objet de "fixer les règles d'enregistrement des entités géographiques des établissements de santé dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) et ce, pour les années 2016 et 2017", dès lors que depuis le 1er janvier 2016, "les modalités de facturation à l'assurance maladie des séjours hospitaliers sont harmonisés entre secteurs, public et privé".